Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2024

Patrimoine : comment les propriétaires peuvent défiscaliser leurs travaux ?

Alors que les contribuables finalisent leur déclaration de revenus, la Fondation du patrimoine rappelle les possibilités offertes afin de défiscaliser une partie de ses travaux.

Saviez-vous que certains travaux permettent de conjuguer préservation du patrimoine et allégement fiscal ? Dans ce cadre, certains architectes peuvent même vous aider dans ces démarches, voire les réaliser pour vous. Le point les différentes démarches

Aides et financements : Comment payer moins d'impôt grâce à vos travaux ?
L'État encourage les propriétaires à entretenir leur patrimoine immobilier. Différents dispositifs de réduction et de déduction d'impôt, ainsi que des avantages fiscaux sont disponibles pour accompagner vos projets de travaux. Certains de ces dispositifs prennent en compte spécifiquement la dimension patrimoniale du bien et travaux prévus tels que le dispositif dit 'Loi Malraux' et le label de la Fondation du patrimoine.

Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2024

Quelles différences entre réduction, crédit et déduction d'impôt ?

La réduction d'impôt

- La réduction d'impôt permet de **diminuer le montant total de l'impôt à payer.** Elle est appliquée directement sur le montant de l'impôt dû après avoir calculé celui-ci.
- Si la réduction d'impôt est plus élevée que le montant de votre impôt, vous n'obtiendrez pas de remboursement. Cela signifie tout simplement que votre impôt sera réduit à 0 €.
- Elle peut être liée à des dépenses spécifiques, comme des investissements dans des produits d'épargne ou des dépenses éligibles à des incitations fiscales.

Le crédit d'impôt

- Le crédit d'impôt permet également de **réduire le montant de l'impôt à payer**, mais avec une particularité : **il est remboursable**. Cela signifie que si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de l'impôt dû, l'État rembourse la différence à la personne ou à l'entreprise concernée.
- Les crédits d'impôt peuvent être liés à diverses situations, comme des dépenses en faveur de l'environnement, des dépenses de recherche et développement, ou des frais de garde d'enfants.

La déduction d'impôt

- Contrairement à la réduction et au crédit d'impôt, **la déduction d'impôt agit en amont du calcul de l'impôt**. Elle consiste à déduire certaines dépenses du revenu imposable, ce qui réduit le montant sur lequel l'impôt est calculé.
- Les déductions d'impôt sont souvent liées à des dépenses telles que les cotisations à des régimes de retraite, les intérêts sur les prêts étudiants ou les frais de garde d'enfants.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2024

EN BREF

	Réduction d'impôt	Crédit d'impôt	Déduction d'impôt
Mécanisme	Réduit directement le montant de l'impôt dû.	Réduit directement le montant de l'impôt dû.	Réduit le revenu imposable.
Méthode de calcul	Calculée sur le montant total de l'impôt dû.	Calculé sur le montant total de l'impôt dû.	Calculée avant de déterminer le revenu imposable.
Remboursable ?	Non remboursable si le montant de la réduction d'impôt est supérieur au montant de l'impôt.	Peut être remboursé si le crédit dépasse l'impôt dû.	Non applicable.
Exemples	Investissements dans des produits d'épargne.	Dépenses pour la garde d'enfants.	Cotisations à un régime de retraite.

Faire appel à un architecte

Plusieurs types d'architectes peuvent être amenés à intervenir sur un projet patrimonial, qu'il soit public ou privé. Tous n'ont pas les mêmes compétences et ne seront pas sollicités pour les mêmes missions. Les

honoraires des architectes sont libres. Ils sont calculés au forfait ou au pourcentage.
Contactez directement les architectes ou leur cabinet pour obtenir un devis pour votre projet. Vous trouverez leur liste sur le site de l'Ordre des architectes et celui de l'association des architectes du patrimoine. Notez que ces architectes peuvent également être sollicités pour des missions d'études seules (étude préalable, étude de faisabilité…).

A lire ici : Les dispositifs de réductions d'impôt et les travaux

Deux catégories d'architectes n'exercent pas de maîtrise d'œuvre pour les particuliers et les collectivités, mais peuvent vous apporter des conseils sur votre projet : les ABF (Architecte des bâtiments de France) et l'architecte-conseil du CAUE (Conseil d'architecture, d''urbanisme et de l'environnement). Ces derniers peuvent vous aider, gratuitement, à décider des travaux adaptés à la législation et dans le respect du paysage. Ils peuvent aussi identifier les professionnels nécessaires. Cependant, ils ne sont pas habilités à concevoir votre projet, à assurer la maîtrise d'œuvre et recommander une entreprise en particulier.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2024

LES ARCHITECTES MAÎTRES D'ŒUVRE

QUEL MAÎTRE D'ŒUVRE POUR VOTRE PROJET ?

	Architecte DE-HMONP* ou DPLG**	Architecte du patrimoine	Architecte en chef des monuments historiques (ACMH)
Édifice non protégé	◆	◆	◆
Édifice situé en zone protégée	◆	◆	◆
Édifice inscrit au titre des monuments historiques	◆	◆	◆
Édifice classé au titre des monuments historiques n'appartenant pas à l'État		◆	◆
Édifice classé au titre des monuments historiques appartenant à l'État			◆

Un architecte avec de l'expérience dans la restauration du patrimoine demeure recommandé pour intervenir sur un bien protégé au titre des monuments historiques.

* DE-HMONP : Diplômé d'État - Habilitation à l'exercice de la Maîtrise d'Œuvre en son Nom Propre
** DPLG : Diplômé Par Le Gouvernement

A lire : **Quelles sont les démarches administratives pour vos travaux ?**

Jean Balleidier, propriétaire privé, et Pierrick de Vaujany, architecte du patrimoine, nous livrent leur expérience de collaboration dans un projet de restauration d'un manoir de l'Ain.

Ecrit par Echo du Mardi le 21 mai 2024

L.G.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !